

## SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 26 JANVIER 1864.

### Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Bud- get de la Dette Publique pour l'exercice 1864.

(Voir le N<sup>o</sup> 89, session 1862-1863; le N<sup>o</sup> 21, session 1<sup>re</sup> 55-1864 de la Chambre  
des Représentants, et le N<sup>o</sup> 16 du Sénat.)

Présents : MM. LAOUREUX, Vice-Président; BISCHOFFSHEIM, BARON D'AHÉRÉE,  
BARON GRENIER, JOOSTENS, MALOU, ZAMAN, et FORTAMPS, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Budget de la Dette publique pour l'exercice de 1864 s'élève à la somme  
globale de fr. 40,580,200-67, qui se subdivise comme suit :

Charges permanentes et ordinaires . . . . . fr.	40,075,727 60
Charges extraordinaires et temporaires . . . . .	506,475 07
	<hr/>
fr.	40,580,200 67

Le budget de 1863 ne s'élevait qu'à . . . . . 40,555,115 60

D'où résulte une augmentation globale de . . . . . fr. 47,087 07

Cette augmentation est due notamment à l'accroissement des pensions ac-  
cordées aux fonctionnaires de l'Etat.

L'amortissement de la dette publique a continué à fonctionner en 1863.  
La dotation pour l'amortissement s'est élevée à fr. 5,597,442-82; en outre, une  
somme de fr. 3,652,606-24, provenant des intérêts des capitaux antérieure-  
ment amortis, a été appliquée à l'extinction de la dette publique, de telle  
sorte que sa diminution réelle a été de fr. 7,050,049-68 pendant l'année  
écoulée.

Le Budget de la Dette publique, qui a été adopté dans la séance de la  
Chambre des Représentants du 12 de ce mois, par 74 voix contre deux ab-  
stentions, n'a donné lieu à aucune observation dans le sein de votre deuxième  
Commission.

En conséquence, à l'unanimité des voix des membres présents, nous avons  
l'honneur d'en proposer l'adoption au Sénat.

Le Rapporteur,  
FORTAMPS.

Le Président,  
G.-J. LAOUREUX.